

SCHEMA PLURIANNUEL

Guide

DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT
DE L'OFFRE D'ACCUEIL



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
OBJECTIFS DU GUIDE	3
FINALITE DU SCHEMA	3
UNE DEMARCHE PARTENARIALE	4
FICHE 1: RECENSER L'OFFRE EXISTANTE	5
FICHE 2: IDENTIFIER LES BESOINS DES FAMILLES	6
FICHE 3: CARTOGRAPHIER LES ZONES DE TENSION	10
FICHE 4: DEFINIR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	12
FICHE 5: STRUCTURER LES PARTENARIATS	14
RESSOURCES UTILES	16
LES PARTENAIRES ET LEURS RÔLES	18
ANNEXES	19

Introduction

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont officiellement reconnues comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (AO), en application de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Cette nouvelle responsabilité leur confie la mission de conduire une politique locale cohérente, inclusive et adaptée aux besoins des familles pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Pour assurer cette mission de manière structurée, les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'une compétence spécifique : planifier le développement des modes d'accueil du jeune enfant. Pour ce faire, elles doivent élaborer un Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (SPMDOA), qui définit le maintien et l'évolution de l'offre sur le territoire en s'appuyant sur les besoins recensés, les ressources disponibles et les objectifs de qualité.

Pour soutenir cette planification, les communes peuvent mobiliser la Convention Territoriale Globale (CTG) afin de formaliser leurs engagements en tant qu'autorité organisatrice. Dans ce cadre, le volet « petite enfance et parentalité » de la CTG doit être cohérent avec les orientations du schéma pluriannuel, conformément au décret n°2025-253 du 20 mars 2025. Le modèle type de la CTG a été mis à jour pour intégrer les exigences du SPMDOA.

Enfin, l'État a instauré un accompagnement financier pour les communes de plus de 3 500 habitants exerçant les compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Cet accompagnement est prévu par l'article 188 de la loi de finances pour 2025 et ses modalités de répartition sont définies par [le décret n° 2025-678 du 21 juillet 2025](#).



Pour aller plus loin, vous pouvez consulter :

- [La foire aux questions relative à la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice \(AO\) de l'accueil du jeune enfant](#)
- [Les outils et ressources à destination des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant](#)
- La trame CTG actualisée (contacter votre référent CAF)

Objectifs du guide

Ce guide a été conçu pour accompagner les communes et les Epci dans la construction méthodologique et opérationnelle de leur schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil (SPMDOA).

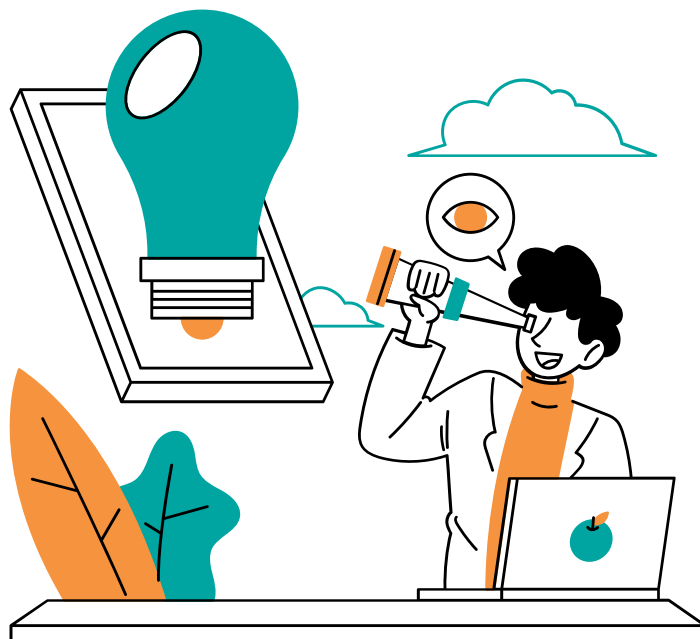
Il propose :

- Une démarche structurée en cinq étapes clés
- Des outils pour le recensement, l'analyse et la planification de l'offre.

Ce guide est destiné :

- Aux élus
- Aux agents territoriaux
- Aux partenaires institutionnels et associatifs
- À toute personne ressource mobilisée dans la construction du schéma pluriannuel.

Il convient de préciser que ce guide ne constitue en aucun cas une méthodologie obligatoire. Il propose des repères, conseils et recommandations destinés à soutenir la réalisation d'un diagnostic petite enfance, en laissant à chaque territoire la liberté d'adapter la démarche à ses spécificités.



Finalité du schéma

Le SPMDOA constitue un cadre stratégique de référence destiné à organiser, renforcer et adapter l'offre d'accueil du jeune enfant.

Il répond aux besoins exprimés par les familles tout en intégrant les enjeux d'accessibilité, de diversification des modes d'accueil et de soutien à la parentalité.

Élaboré et régulièrement actualisé par l'Autorité organisatrice (Ao), il s'appuie sur la mise en place d'un observatoire local, véritable outil de pilotage permettant de :

- établir un état des lieux des structures existantes
- recenser les besoins des familles
- analyser les évolutions démographiques et sociales
- identifier les pratiques ainsi que les manques
- ajuster l'offre en fonction des résultats.

Une démarche partenariale

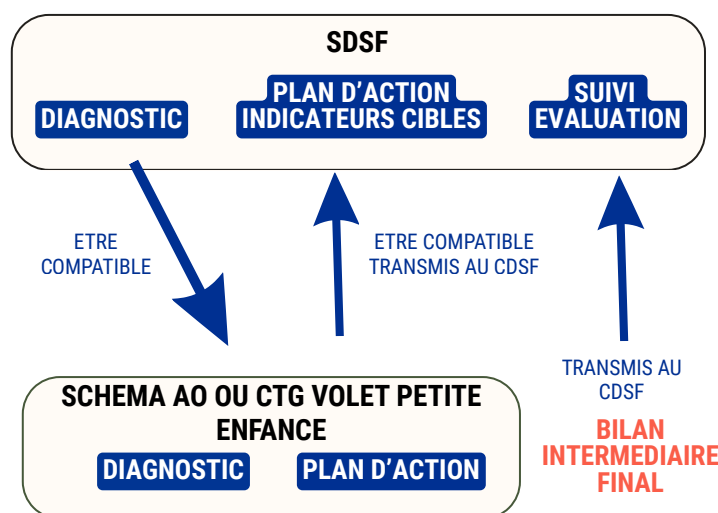
L'élaboration du schéma repose sur une concertation active entre les collectivités, les institutions (Caf, Pmi, Msa...), les professionnels de la petite enfance, les associations et les familles. Le Relais Petite Enfance (RPE) intervient comme un acteur ressource, apportant son expertise sur les besoins des familles et l'évolution de l'offre d'accueil.

Le contenu du SPMDOA doit être compatible avec celui du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier.

Le Comité départemental des services aux familles (Cdsf) doit être destinataire du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, dans un délai d'un mois suivant son adoption.

Il doit être transmis par mail à l'adresse suivante : **schemas-ao-sppe@caf35.caf.fr**

Le CDSF devra également être destinataire d'un bilan intermédiaire et un bilan final du schéma pluriannuel de maintien et de développement.



A retenir !

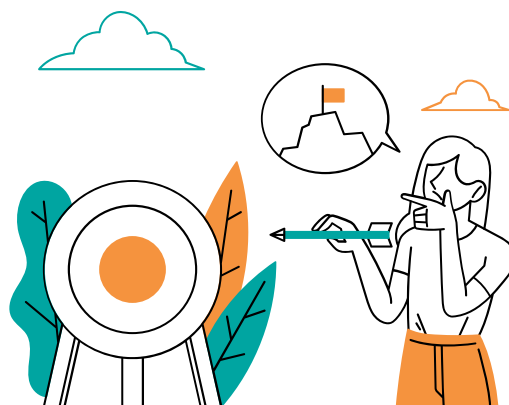
- ✓ Le schéma pluriannuel est un outil de planification obligatoire pour les communes de + de 10 000 habitants.
- ✓ Une infographie synthétique présentant le schéma pluriannuel est mis à disposition (annexe 1).
- ✓ Les territoires avec une Ctg n'ont pas à élaborer de schéma pluriannuel de maintien et de développement si la CTG en respecte les exigences et que le périmètre de la Ctg correspond à celui de l'autorité organisatrice.

Recenser l'offre existante

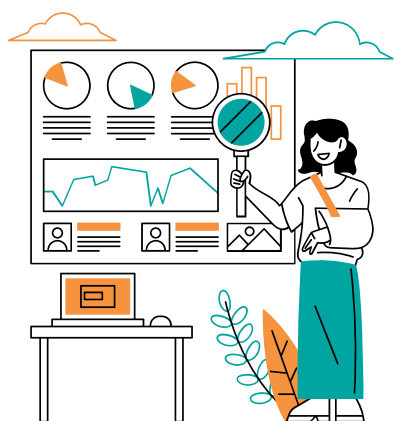
Les données collectées dans la fiche 1 servent de base à la fiche 3 (cartographie des tensions).

De quoi s'agit-il ?

Il convient de recenser l'ensemble de l'offre d'accueil déjà présente sur le territoire communal (ou intercommunal selon l'échelle de la compétence), qu'elle soit individuelle ou collective, publique ou privée. Le cas échéant, l'offre de préscolarisation assurée par les écoles maternelles locales doit également être prise en compte dans ce recensement.



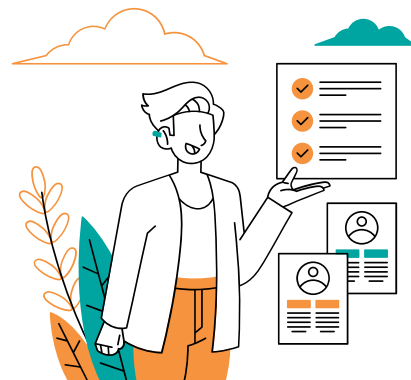
Quel contenu prévoir ?



- Accueil collectif : crèches (micro, petite, grande...), crèches familiales, crèches d'entreprise.
- Accueil individuel : assistants maternels, MAM, garde à domicile.
- Soutien à la parentalité : LAEP, CLAS, clubs parents, médiation familiale, lieux ressources, lignes téléphoniques, aide à domicile, projets REAAP, médiation Familiale, 2 lignes téléphoniques départementales de soutien à la parentalité, soutien au domicile des parents, services d'aide à domicile, les autres services de soutien à la parentalité.
- Dispositifs spécifiques : RPE, accueils en horaires atypiques, crèches AVIP, préscolarisation en maternelle.

Comment s'y prendre ?

- Désigner un référent chargé de centraliser les informations et d'animer la démarche.
- Utiliser un tableau structuré avec les informations clés : nom, type, adresse, capacité, horaires, spécificités, taux d'occupation, contact, observations (annexe 2).



Rôle de la CAF dans cette étape

- ✓ Mise à disposition de données statistiques.
- ✓ Appui méthodologique pour structurer le recensement et fiabiliser les données.

Identifier les besoins des familles

Les besoins identifiés (fiche 2), croisés avec l'offre recensée (fiche 1), permettront d'alimenter la fiche 3 (zones en tension).

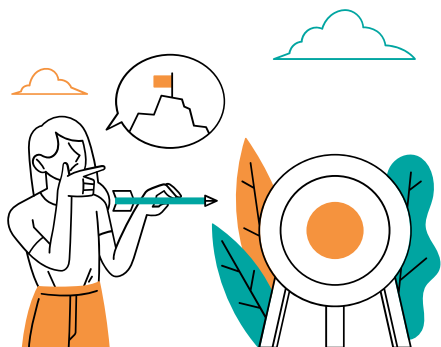
De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'identifier les besoins en termes d'accueil des enfants de moins de 3 ans auprès de leurs familles à l'échelle du territoire communal (ou du groupement en cas de transfert de cette compétence).

L'analyse doit être à la fois :

- Quantitative : nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins
- Qualitative : type d'accueil souhaité, accessibilité financière et géographique, besoins spécifiques
- Comparative : mise en regard avec l'offre existante.

Les besoins des enfants des familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans en matière de soutien à la parentalité (lutte contre l'isolement parental, accompagnement sur les questions d'alimentation ou de sommeil...) doivent être également précisés.



Quel contenu prévoir ?

COLLECTER LES DONNÉES SUR LA POPULATION ET LE PROFIL DES FAMILLES

L'ensemble des données permettant d'analyser les caractéristiques des familles du territoire et d'identifier leurs besoins.

Données démographiques: population totale, nombre et évolution des naissances, nombre d'enfants de moins de 3 ans, nombre de familles ayant des enfants de moins de 3 ans, nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh...

Profil socio-économique: situation familiale (allocataires Caf sans enfants, familles monoparentales, couples avec enfants, familles nombreuses), situation professionnelle (taux de bi-activité, taux d'activité des parents), les flux d'entrée/sortie pour l'emploi, nombre de bénéficiaires de la Prepa (Prestation partagée d'éducation de l'enfant) et du Cmg (Complément mode de garde), part des familles nouvellement installées sur le territoire...



IDENTIFIER LES BESOINS DES FAMILLES

Type d'accueil souhaité, les obstacles rencontrés (exemples : délais d'attente, prix trop élevés, éloignement géographique, demandes non satisfaites...), les besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil occasionnel, accueil pour enfants en situation de handicap, contraintes horaires, accessibilité financière...), les besoins en matière de dispositifs de soutien à la parentalité.

Comment s'y prendre ?

- S'appuyer sur le Rpe en tant qu'observatoire de la petite enfance pour éclairer la connaissance des besoins des familles (profil des familles, besoins, contraintes horaires, modes d'accueil souhaités...)
- Conduire des entretiens semi-directifs afin d'approfondir la compréhension des besoins spécifiques des familles.
- Organiser des ateliers participatifs/focus groupe associant des parents, des professionnels de la petite enfance (assistants maternels, Rpe, Eaje) ainsi que des élus, pour identifier les besoins spécifiques du territoire ainsi que les leviers d'action adaptés.
- Organiser une réunion publique avec les familles.
- Solliciter les structures AVS (animation de la vie sociale) pour enrichir la concertation, en mettant à profit leur expertise dans la mobilisation des habitants.
- Echanger avec les acteurs de la petite enfance pour comprendre les contraintes, la typologie des enfants accueillis.
- S'inspirer d'expériences réussies dans des territoires similaires.
- Consulter le site de l'Observatoire des Territoires chargée de rassembler, analyser et diffuser des données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales
- Consulter le CAFDData



Rôle de la CAF dans cette étape

- ✓ Mise à disposition de données sur les allocataires et sur l'offre d'accueil (annexe 3).
- ✓ Mise à disposition des résultats d'enquêtes nationales (ex. : Filoué)
- ✓ Outils d'analyse territoriale (SPPE, CAFData) pour estimer les besoins non couverts.
- ✓ Appui à la concertation avec les familles et les partenaires locaux.

EMPLOI

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS

Quelle est la proportion d'actifs ? Quels horaires de travail ?
Quels déplacements ? Quels secteurs d'activité ?
Quels sont les pôles économiques et leur impact sur les besoins d'accueil ?

Quel est le taux d'emploi et les principaux secteurs d'activité ?
Quelle est la part des parents ayant des contraintes spécifiques (tôt le matin, tard le soir, week-end) ?

Comment est facilité l'accès aux modes d'accueil pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale ?

- Analyser la localisation des zones d'emploi pour identifier des besoins spécifiques (amplitudes horaires, localisation des modes de garde).
- Aligner l'offre d'accueil avec les dynamiques économiques.
- Adapter les horaires et les types d'accueil aux réalités professionnelles.
- Déterminer la nécessité de prévoir des horaires élargis ainsi que des places Apiv sur le territoire, développer des partenariats rapprochés avec les partenaires de l'insertion.
- Intégrer les nouvelles formes de travail (télétravail)
- Évaluer le besoin de services spécifiques selon les contraintes de mobilité des parents (amplitudes horaires adaptées, localisation des modes d'accueil).

LES QUESTIONS A SE POSER POUR EVALUER LES BESOINS DES FAMILLES

BI-ACTIVITE

Quel est le taux de couples bi-actifs parmi les parents d'enfants de moins de 3 ans ?

- Comparer les résultats à la moyenne départementale afin d'apprécier le niveau de besoin en modes d'accueil adaptés
- Quelles évolutions sont nécessaires ? Mesurer les éventuelles besoins d'aménagement des modes d'accueil (horaires, spécificités...) en lien avec les catégories socio-professionnelles.

MODE DE VIE

BESOINS SPECIFIQUES ET ATTENTES DES FAMILLES

Quels sont les besoins spécifiques identifiés ?
Quels sont les besoins exprimés par les familles ?

- Repérer les besoins non couverts et les attentes exprimés (soutien parentalité, inclusion...)
- Adapter l'offre existante, identifier le besoin de dispositifs spécifiques (places adaptées, professionnels formés)
- Quelles évolutions sont nécessaires ? - Mesurer les éventuelles besoins d'aménagement des modes d'accueil (horaires, spécificités...) en lien avec les catégories socio-professionnelles

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

EVOLUTION DES NAISSANCES

Quelle est l'évolution du nombre de naissances sur les 5 dernières années (y compris à l'échelle infra-territoriale) ?

- Déterminer si la natalité est en hausse, stable ou en baisse, identifier des variations spécifiques à certaines communes du territoire.
- A comparer avec la moyenne départementale.
- Anticiper les besoins futurs en mode d'accueil et services.
- Mesurer les effets de l'évolution sur les besoins en place d'accueil.
- Analyse prospective : quelles projections dans 5-10 ans ?

PART DES FAMILLES MONOPARENTALES

Quelle est la proportion de familles monoparentales ?
Quelles sont les contraintes spécifiques ?

- Identifier les besoins spécifiques (horaires, proximité, tarifs)

REVENUS ET CONDITIONS DE VIE

Quel est le niveau de revenu moyen des familles ?

- Évaluer si l'offre d'accueil est adaptée aux ressources des familles, identifier le besoin de tarifs spécifiques ou d'aides spécifiques.
- Proposer une tarification adaptée aux ressources des familles.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf

d'Île-et-Vilaine

caf.fr

Définir des indicateurs de suivi et les analyser régulièrement :



- Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans
- Taux de couverture / évolution de l'offre par type d'accueil
- Taux d'occupation moyen par structure
- Nombre d'enfants sur liste d'attente
- Nombre d'enfants moyen par assistant(e)s maternel(le)s
- Taux de recours aux différents mode d'accueil
- Satisfaction des familles (enquête)

Indicateurs	Définitions	Sources
Taux de couverture global (individuel et collectif) <i>Dont places PSU et PAJE</i>	Nombre de places / nombre d'enfants de moins de 3 ans	Caf, Insee
Ratio offre/demande	Capacité effective / besoins théoriques	Tableau croisé (annexe 4)
Taux d'occupation	Nombres d'enfants accueillis / capacité effective	Caf, questionnaires Eaje
Nombre d'enfants sur listes d'attente	Nombre d'enfants en attente / durée moyenne	Rpe, Eaje
Accessibilité géographique et financière	Distance domicile-mode d'accueil, horaires, coût...	Enquête familles, Rpe, questionnaires

Cartographier les zones de tension

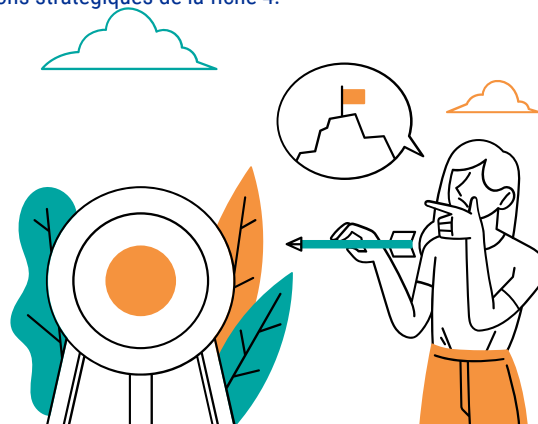
Les zones en tension identifiées dans la fiche 3 guident directement les orientations stratégiques de la fiche 4.

De quoi s'agit-il ?

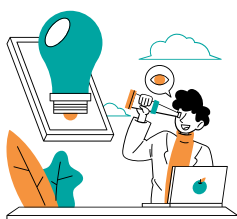
C'est une analyse statistique et territoriale qui confronte les besoins des familles à l'offre existante. Elle vise à :

- Croiser l'offre recensée avec la demande identifiée
- Repérer les déséquilibres territoriaux

Localiser les zones en tension, en équilibre ou en surcapacité.



Quel contenu prévoir ?



- Repérer les déséquilibres (zones sous-dotées, équilibrées, sur-dotées).
- Faire des cartographies : représentation visuelle des zones caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre.

Comment s'y prendre ?

- **Croiser les données des fiches 1 (offre existante) et 2 (besoins) par secteur du territoire (annexe 4) :** nombre de places disponibles, taux d'occupation, liste d'attente, taux de recours par mode d'accueil, attentes des familles, besoins spécifiques, retours des professionnels.
- **Mobiliser les indicateurs de suivi :** Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, taux de couverture / évolution de l'offre par type d'accueil, taux d'occupation moyen par structure, nombre d'enfants sur liste d'attente, taux de recours aux différents modes d'accueil.
- **Déterminer des critères de priorisation :** seuil de tension à partir duquel une zone est considérée comme prioritaire (ex : taux de couverture < à 50%, délais d'attente > 6 mois...) (**annexe 5**).
- **Cartographier :** mettre en regard l'offre et la demande puis réaliser une cartographie (zones sous, équilibre, sur-dotées).
- **Organiser une concertation territoriale :** réunions collectives avec les partenaires institutionnels (Caf, Pmi, Msa...), gestionnaires de structures, associations et élus, validation collective des zones prioritaires, enrichissement par une lecture qualitative = construction d'un diagnostic partagé, documenter les écarts avec des observations de terrain et données statistiques.
- **Produire une note synthétique** qui présente : les zones à cibler en priorité, les enjeux spécifiques.

Cartographier les zones de tension



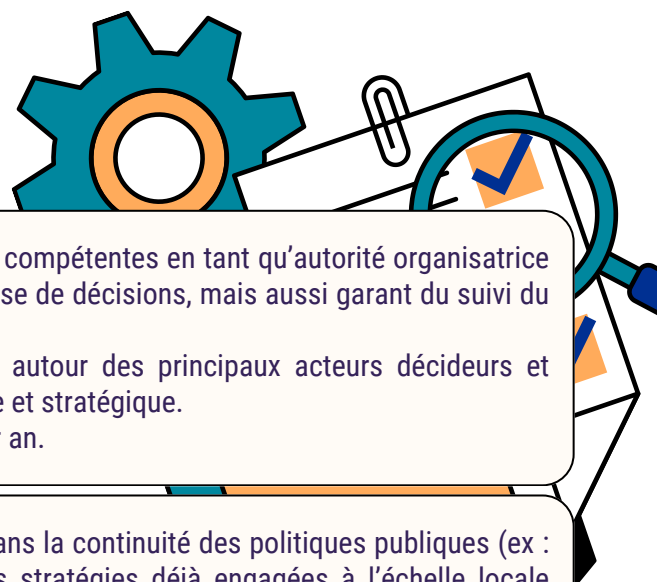
Rôle de la CAF dans cette étape

- ✓ Mise à disposition d'indicateurs.
- ✓ Mise à disposition d'une trame de tableau croisé (annexe 4).
- ✓ Appui à l'analyse statistique.

Définir les orientations stratégiques

De quoi s'agit-il ?

Cette étape vise à établir un diagnostic territorial en mettant en évidence les forces et les fragilités du territoire. Elle permet notamment de repérer les insuffisances et les besoins d'adaptation, d'analyser les attentes des familles, de soutenir ou de consolider les dynamiques existantes, et de définir des orientations stratégiques afin de garantir une offre en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité à la fois équilibrée, adaptée et équitable. L'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) apparaît comme un outil méthodologique particulièrement pertinent pour organiser et structurer les résultats. Cet instrument stratégique aide les collectivités à identifier les axes d'amélioration ainsi que les défis propres à leur territoire, dans le but d'adapter au mieux l'offre d'accueil aux réalités locales.



Comment s'y prendre ?

Mettre en place un comité de pilotage renforcé

En partenariat avec les collectivités locales compétentes en tant qu'autorité organisatrice (Ao), il est chargé de l'impulsion et de la prise de décisions, mais aussi garant du suivi du plan d'action et diagnostic partagé.

Il doit être composé de manière resserrée autour des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique.

Ce comité peut se réunir une à deux fois par an.

Renforcer les engagements politiques

Les actions envisagées doivent s'inscrire dans la continuité des politiques publiques (ex : Cog Branche famille et Msa, Sppe) et des stratégies déjà engagées à l'échelle locale (exemple Ctg). Cette cohérence garantit une complémentarité des démarches et renforce la lisibilité de l'action publique.

Définir une vision du territoire à 5 ans qui peut s'adapter / évoluer

Proposer des solutions concrètes en précisant :

- Les besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre à ces objectifs
- Les dispositifs, les partenariats et les actions à maintenir ou à développer pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les familles
- Les modalités d'accompagnement des personnes physiques ou morales qui accueillent le jeune enfant en matière de qualité d'accueil
- Les projets d'investissement en matière de rénovation, d'entretien et de création d'équipements, de services et de modes d'accueil du jeune enfant
- Les coûts prévisionnels des opérations envisagées, les moyens humains, financiers et en ingénierie nécessaires à leur réalisation, ainsi que les difficultés identifiées
- Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces opérations pour la durée du schéma
- Les indicateurs et les modalités d'évaluation des objectifs du schéma

Définir les orientations stratégiques



Rôle de la CAF dans cette étape

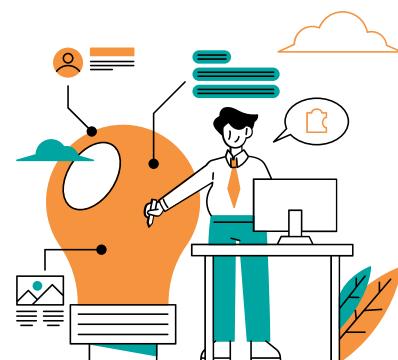
- ✓ Co-construction des objectifs avec les collectivités dans le cadre des CTG.
- ✓ Appui à la programmation pluriannuelle des créations ou maintiens de places.
- ✓ Expertise sur les dispositifs d'accueil et les besoins en financement.
- ✓ Suivi des engagements et des indicateurs via les conventions CAF/collectivités.

Outils à disposition

- Un kit national pour aider les collectivités locales à mettre en œuvre le Sppe dans les territoires ruraux et les quartiers politique de la ville
- Une fiche action stratégique (**annexe 6**).

A décliner par zone à l'intérieur d'un même territoire (Qpv, Zrr, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO.

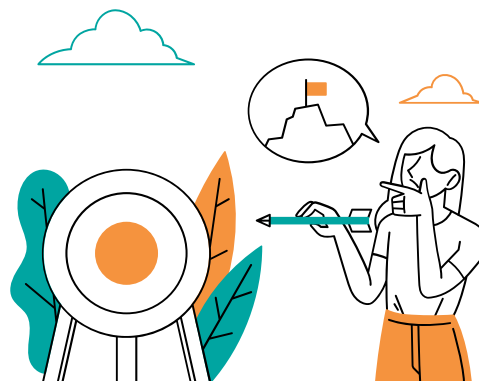
Il est recommandé de décliner cette fiche par type d'équipements ou de service.



Structurer les partenariats

De quoi s'agit-il ?

Impulser une dynamique territoriale autour de l'accueil du jeune enfant : en mobilisant les acteurs institutionnels et opérationnels du territoire, en structurant les engagements partenariaux et en favorisant une démarche concertée des orientations et des actions.



Comment s'y prendre ?

1

Identifier les partenaires

2

Mettre en place des commissions de travail thématiques ou territoriales

Articulées autour des objectifs prioritaires du plan d'action, afin de développer une expertise ciblée et assurer la planification et le suivi opérationnels des actions dans les domaines concernés.

Elles réunissent des représentants des acteurs locaux et des partenaires, mobilisés à un niveau technique et disposant d'une expertise forte.

3

Mobiliser la fonction de coopération locale en soutien au déploiement du Sppe

Les missions des chargés de coopération petite enfance et soutien à la parentalité doivent être positionnées de manière à répondre plus directement aux enjeux du déploiement du Sppe.

Leurs missions doivent inclure les modalités de maintien et de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement de la qualité, notamment :

- Présenter et partager les enjeux du Sppe, aider les collectivités à définir leur schéma et réajuster si besoin les trajectoires petite enfance des Ctg.
- Suivre la trajectoire et l'atteinte des objectifs du schéma pluriannuel de maintien et de développement.
- Alerter le comité de pilotage lorsque les structures sont en difficultés.
- Savoir mobiliser les leviers financiers nécessaires au maintien et au développement.
- Animer des démarches qualité du SPPE.
- Développer au local de véritables communautés petite enfance.

4

Diffuser les données et assurer la communication sur l'avancement du plan d'actions du schéma

- Partager l'état d'avancement du plan d'action avec les partenaires et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Mise en valeur des projets / actions / initiatives locales.

5

Evaluer les changements engendrés pour les actions et dispositifs du territoire

- Evaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des familles et valoriser la vision globale et territoriale spécifique au schéma pluriannuel de maintien et de développement.
- Rendre compte des réalisations mais aussi des changements territoriaux.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Interconnaissance, rencontres régulières entre partenaires.
- Identifier les rôles et responsabilités de chaque acteur.
- Partager le diagnostic et le plan d'actions avec les partenaires.
- Donner du sens à la démarche auprès de l'ensemble des acteurs.
- Faciliter le partage de ressources et outils entre les acteurs.
- Suivi et évaluation réguliers des actions mises en œuvre.
- Valorisation des projets, actions et initiatives locales.

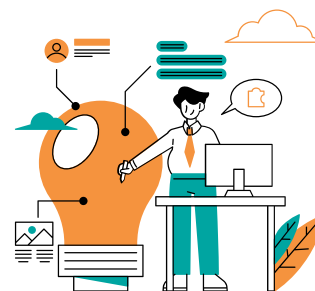


Rôle de la CAF dans cette étape

- ✓ Membre du comité de pilotage et des commissions thématiques, à associer en fonction des besoins.
- ✓ Veille sur la coordination territoriale.
- ✓ Appui et contribution au schéma pluriannuel

Outils à disposition

- Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.
- Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
- Kit évaluation Ctg : contacter votre référent territorial Caf pour en savoir plus.



Les ressources utiles

RESSOURCES/OUTILS	TYPES DE DONNEES/APPORTS PRINCIPAUX
Convention d'objectifs et de gestion (Cog) Branche famille 2023-2027	Orientations stratégiques de la branche famille
Convention d'objectifs et de gestion Msa 2021-2025	Orientations stratégiques de la Msa
Le diagnostic du schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) et plan d'actions	Le Sdsf vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité. Il permet d'établir un diagnostic partagé relatif aux politiques sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.
Le diagnostic de la Ctg de votre territoire	Etat des lieux précis des besoins des territoires (enfance, jeunesse, petite enfance, parentalité, accès aux droits, inclusion...), les enjeux prioritaires, stratégie d'action
Cafdata	Statistiques Caf : prestations, familles allocataires, données sociales et démographiques utiles au diagnostic territorial
MSA	Expertise et données concernant les familles du régime agricole, spécificités des territoires ruraux
INSEE + Observatoire des territoires	Données démographiques (population, ménages, enfants 0-3 ans), flux domicile-travail (utile pour analyser la demande potentielle d'accueil liée aux déplacements professionnels)

www.monenfant.fr	Portail conçu par les Caf et la Cnaf. Son objectif est d'offrir un accès gratuit aux informations et services de la petite enfance, parentalité.
Rapport 2025 de l'ONAPE	Statistiques et analyses qualitatives : profils des enfants et familles, modes d'accueil utilisés, tendances et enjeux nationaux.
Observatoire des familles	Études qualitatives : conciliation vie familiale / vie professionnelle, aspirations et besoins exprimés par les familles.
Enquête Filoué	Caractéristiques des enfants accueillis en EAJE PSU, profils d'usage des familles, données pour indicateurs et diagnostics territoriaux.
CAF 35	Le chargé de conseil et de développement territorial: interlocuteur pour accéder aux données locales (SPPE, Filoué, diagnostics, outils Sppe) appui méthodologique pour l'élaboration des Ctg
Outil SPPE (Caf 35)	Données locales sur la demande et l'offre (individuelle et collective), préscolarisation, écarts offre/demande, flux entrants/sortants, projections territoriale (voir annexe 3)
Conseil départemental (PMI)	Suivi des assistants maternels. Agréments et contrôles Eaje et assistants maternels, Mam.
Relais Petite enfance (RPE)	Informations de terrain : besoins exprimés par les familles, état de l'offre locale d'accueil individuel (assistants maternels), retour qualitatif des professionnels
Analyse des besoins sociaux (ABS)	Diagnostic sociodémographique local : situation des familles, précarité, indicateurs sociaux, croisement avec besoins d'accueil.

Plateforme de l'éducation nationale	Données sur la préscolarisation, effectifs d'élèves, inscriptions scolaires
Associations locales (représentants professionnels petite enfance, parents...)	Les associations locales apportent une expertise de terrain qui enrichit le diagnostic des besoins
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques	Études sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants .
Associations (fédérations, centres sociaux, autres associations)	Remontées des besoins

Les partenaires et leurs rôles dans le cadre du SPPE

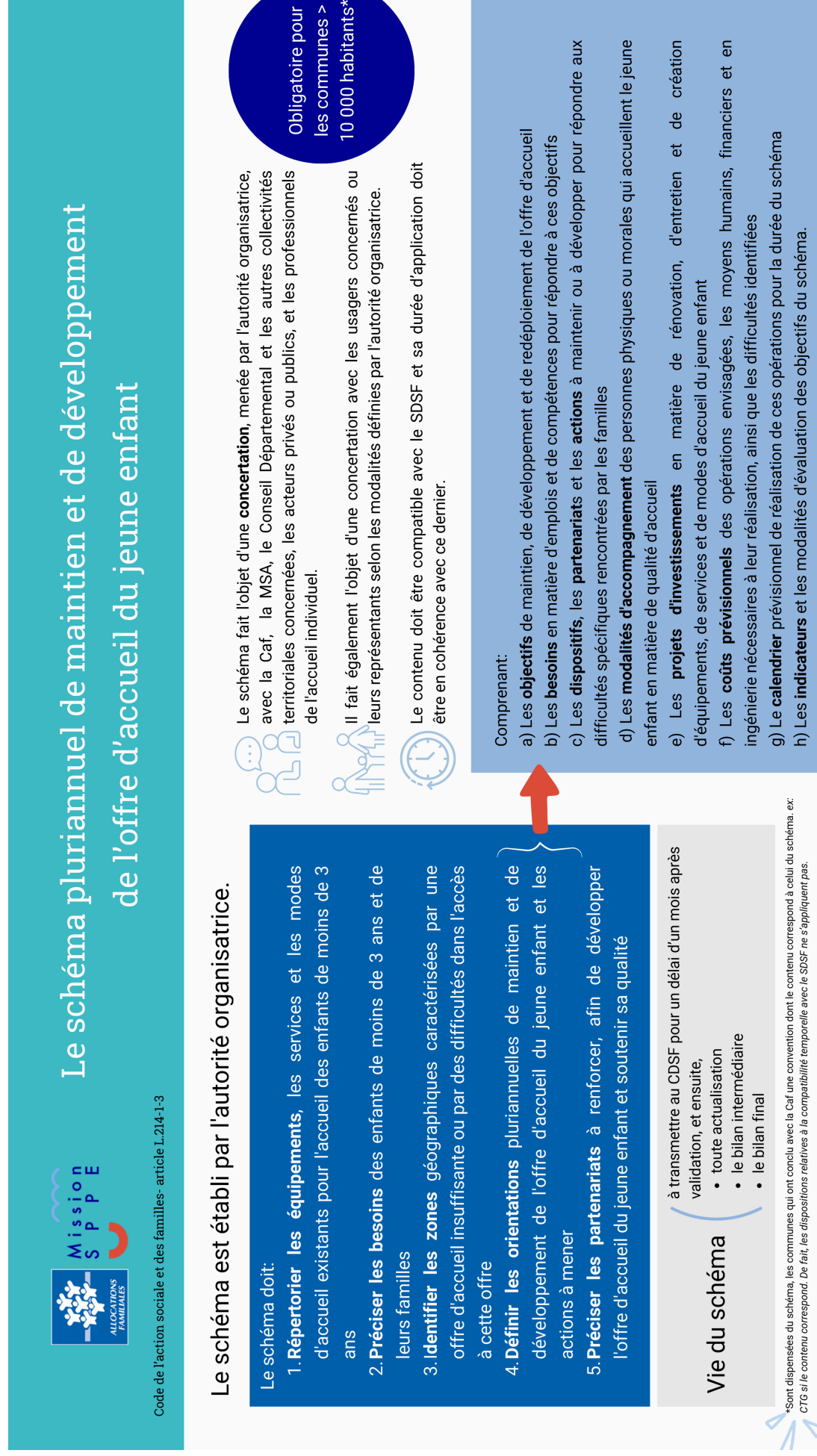
Type de partenaire	Rôle
CAF / MSA	Expertise statistique, accompagnement, co-financement
PMI	Agréments, qualité d'accueil, Suivi sanitaire, accompagnement
EDUCATION NATIONALE	Articulation avec les écoles maternelles
FRANCE TRAVAIL	Accès à l'emploi des parents. Soutien au recrutement, à la formation et à la professionnalisation des métiers de la petite enfance
REPRESENTANTS D'USAGERS	Expression des besoins, participation aux instances
PROFESSIONNELS DE SANTE / REPRESENTANTS	Dépistage, prévention, soutien à la parentalité
MODES D'ACCUEIL / PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE	Mise en œuvre opérationnelle et concrète, remontée des besoins, suivi de qualité, retours de terrain
CHARGES DE COOPERATION CTG	accompagnement à la création/développement, pérennisation de l'offre d'accueil, soutien à la parentalité
RPE	Remontée des besoins, connaissance de l'offre existante
ASSOCIATIONS	Fédérations, centre sociaux, autres associations...
ELUS LOCAUX, SERVICES MUNICIPAUX	Pilotage politique, financement local, besoins du territoire
ENTREPRISES	Retours besoins, partenariats à renforcer (Ctre)

Cette liste n'est pas exhaustive, les partenariats pouvant varier selon les territoires

ANNEXES



Annexe 1: Fiche synthétique sur les attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil



Annexe 2: Tableau pour recenser l'offre d'accueil et dispositifs de soutien à la parentalité

Catégorie	Type de structure	Nom	Gestionnaire	Statut	Adresse	Capacité	Contact
Accueil collectif	Eaje PSU						
	Micro-crèche Paje						
Accueil individuel	Mam						
	Service de garde à domicile						
Dispositifs de soutien à la parentalité	Laep						
	Clas						
	Club parents						
	Espace de rencontre						
	Erep						
	Lieux ressources parentalité						
	Actions de soutien à la parentalité						
	Service d'aide à domicile						
Autres dispositifs	Autres services/dispositifs						
	Rpe						
	Accueils en horaires atypiques						
	Accueil enfant en situation de handicap						
	Crèches Avip						
	Préscolarisation						

Annexe 3: Données et indicateurs petite enfance mis à disposition des AO par la Caf d'Ille-et-Vilaine

DEMANDE	ENFANTS - FAMILLES CAF	Nombre d'enfants CAF < 3 ans
		Nombre enfants < 3ans de familles actifs
OFFRE	Individuelle	Nombre de familles dont parents qui travaillent avec enfants < 3 ans
		Nombre enfants < 3 ans monoparents
		Nombre familles monoparents avec enfants < 3 ans
		Nombre d'enfants < 3 ans de couples
		Nombre de couples ayant des enfants < 3 ans
		Nombre d'enfants < 3ans familles seuil bas revenus
		Nombre de familles seuils bas revenus avec enfants < 3 ans
		Nombre d'enfants < 3ans de familles bénéf. du RSA
		Nombre de familles bénéf. du RSA avec enfants < 3 ans
		Nombre d'enfants < 3ans de familles dépendants de > 50% prestations
	Collective	Nombre de familles dépendants de > 50% prestations
		Total famille avec enfant < 3 ans
		Total des allocataires
		Total population
		Nombre AssMat agréées active au mois de décembre 2021
		Nombre de place chez AssMat
		Liste des MAM
		Nombre de MAM
	Garde à domicile	Nombre de place agréées pour une MAM
		Nombre d'enfant en garde à domicile structure seul
		Nombre d'enfant en garde à domicile seul
Tension OFFRE/ DEMANDE	Préscolarisation	Nombre EAJE PSU
		Nature de l'accueil PSU (MC, crèche, HG, jardin d'enfants, multi accueil)
		Type de l'accueil PSU (collectif, familial, parental, collectif et famil....)
		Nombre places EAJE PSU
		Nombre micro crèche PAJE
	FLUX	Nombre places micro crèche PAJE
		Nombre de crèche reprise
		Nombre de places crèche reprise
		Nombre de RPE
		Nombre ETP des RPE
PROSPECTIVE	PROSPECTIVE	Communes couverte par le RPE
		Nombre AVIP
		Nombre de places AVIP
		Nombre d'enfant < 3 ans préscolarisé
		Taux de couverture indiv
	Tension OFFRE/ DEMANDE	Taux de couverture EAJE uniquement
		Taux de couverture Préscolarisation uniquement
		Taux de couverture collective
		Taux de couverture Global
	FLUX	Nombre enfant gardé dans leur commune de résidence
		Nombre enfant gardé hors de leur commune de résidence = flux sortant
		Nombre enfant résidant hors de leur commune de garde = flux enfant
		Attr activé du territoire
	PROSPECTIVE	Âges des assistantes maternelles
		Nombre de naissances

Annexe 4: Tableau croisé de l'offre d'accueil et des besoins

Catégorie	Zones géographiques	Type d'accueil	Capacité théorique	Capacité effective	Taux d'occupation	Nb d'enfants sur liste d'attente	Besoins estimés (en chiffres)	Ecart (en chiffres)	Freins / Attentes
Accueil collectif		Eaje PSU							
		Micro-crèche PAJE							
Accueil individuel		Assistants maternels							
		Mam							
		Service de garde à domicile							
		Laep							
Dispositifs de soutien à la parentalité		Clas							
		Club parents							
		Espace de rencontre							
		Erep							
		Lieux ressources parentalité							
		Actions soutien parentalité							
		Service d'aide à domicile							
		Autres services / dispositifs							
Autres dispositifs		Rpe							
		Accueil en horaires atypiques							
		Accueil enfants en situation de handicap							
		Crèches Avip							
		Préscolarisation							

Capacité théorique = nombre de places autorisées par la PMI ou l'autorité compétente

Capacité effective = nombre de places réellement ouvertes (en tenant compte des fermetures temporaires ou partielles)

Taux d'occupation = nombre total d'enfants accueillis / capacité effective) x 100

Listes d'attente = nombre d'enfants en attente d'une place (moyenne sur l'année ou à une date donnée)

Besoins estimés = calcul issu de l'analyse démographique et des taux de recours attendus

Ecart = offre disponible – besoins estimés (négatif = déficit, positif = surplus)

Annexe 5: Critères de priorisation

Critères de priorisation possibles

- Taux de couverture : priorité aux zones où le taux de couverture est < 50 % ou sous la moyenne départementale.
- Listes d'attente : forte demande non satisfaite (ex. délai moyen > 6 mois).
- Dynamique démographique : secteurs avec forte croissance des naissances ou installation de jeunes ménages.
- Profils socio-économiques : forte proportion de familles monoparentales, précaires, ou couples biactifs.
- Accessibilité : éloignement géographique des structures, horaires inadaptés.
- Inclusion : faible taux d'accueil des enfants en situation de handicap.
- Offre fragile : départs à la retraite des assistants maternels, structures en difficulté financière.
- Capacité partenariale : zones où des partenaires locaux sont mobilisables.

Exemple de grille de priorisation

Critères	Poids (1-3)	Zone A	Zone B	Zone C
Taux de couverture < 50 %	3	3	2	1
Délai d'attente > 6 mois	2	2	1	3
Forte natalité	2	3	1	2
Familles monoparentales > 25 %	2	1	3	2
Offre fragile	1	2	3	1
Score total		11	10	9

La zone A ressort comme prioritaire.

Annexe 6: Fiche action stratégique

Type de mode d'accueil / dispositif	Nb de places ou Nb d'Etp Rpe	Projection sur la durée de la Ctg 						Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche Ida, difficultés identifiées, partenariat spécifique)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services		
		20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	20XX			Préciser le type de projets : rénovation, construction, aménagement, extension	Coûts et calendrier prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées A titre indicatif	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Eaje Psu		Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	X Etp vacants X Etp à créer (si possible à détailler par métier)				
MC Paje		Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place					
Assistants maternels agréés en Mam		Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place					
Assistants maternels agréés à domicile		Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place	Nb de place					
Rpe		Nb d'Etp Rpe	Nb d'Etp Rpe	Nb d'Etp Rpe	Nb d'Etp Rpe	Nb d'Etp Rpe	Nb d'Etp Rpe					
Dispositifs passerelles		Nb de dispositifs	Nb de dispositifs	Nb de dispositifs	Nb de dispositifs	Nb de dispositifs	Nb de dispositifs					

Annexe 7: Glossaire

SIGLES	Définition
A0 = Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant	Collectivité locale (commune ou EPC) responsable de la planification et de la coordination de l'accueil du jeune enfant sur son territoire.
SPMDOA = Schéma Pluriannuel de Maintien et de Développement de l'Offre d'Accueil du jeune enfant.	Document stratégique obligatoire pour les communes de +10 000 habitants.
CTG = Convention Territoriale Globale	Accord entre une CAF et une collectivité pour coordonner les politiques sociales locales, incluant la petite enfance.
RPE = Relais Petite Enfance	Service d'information et d'accompagnement pour les parents et les assistants maternels.
EAJE = Établissement d'Accueil du Jeune Enfant	Structure collective accueillant les enfants de moins de 6 ans
MAM = Maison d'Assistants Maternels	Lieu d'accueil regroupant plusieurs assistants maternels agréés.
LAEP = Lieu d'Accueil Enfants-Parents	Espace de rencontre et d'écoute pour les enfants et leurs parents, animé par des professionnels.
CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Dispositif d'aide aux enfants et aux familles pour favoriser la réussite scolaire.

SIGLES	Définition
Filoué	Enquête nationale sur les enfants accueillis en EAJE, utilisée pour produire des indicateurs statistiques.
Prepare = Prestation partagée d'éducation de l'enfant	Prestation versée par la Caf aux parents qui réduisent ou arrêtent leur activité pour s'occuper de leur enfant.
CMG = Complément mode de garde	Aide financière versée par la CAF pour le recours à un mode de garde (assistant maternel, garde à domicile...).
SDSF = Schéma Départemental des Services aux Familles	Document de planification départemental qui doit être compatible avec le schéma communal.
AVIP = À Vocation d'Insertion Professionnelle	Label attribué à certaines crèches qui facilitent l'insertion professionnelle des parents.
Démarche IDA	Informar, détecter, accompagner